

# IGBACKUP

DOSSIER DE COMMANDE

---



## INFORMATIONS CLIENT\*

Nom/Prénom

Société

Adresse

Code postale

Ville

Téléphone

E-mail

\*Merci de compléter tous les champs

## IG CONSEILS

6, avenue Franklin Delano Roosevelt  
75008 PARIS

[www.ig-conseils.com](http://www.ig-conseils.com)

### Service Commercial :

Tél. : **01.34.41.24.10**

E-mail : [contact@ig-conseils.com](mailto:contact@ig-conseils.com)

Date

## Bon de commande IG Backup Pro

PRODUIT	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. HT/mois	MONTANT HT/MOIS
IGBACKUP	IG Backup Pro - 5 Go		30 €	
	IG Backup Pro - 10 Go		45 €	
	IG Backup Pro - 20 Go		60 €	
	IG Backup Pro - 30 Go		90 €	
	IG Backup Pro - 50 Go		105 €	
	IG Backup Pro - 80 Go		120 €	
	IG Backup Pro - 100 Go		135 €	
	IG Backup Pro - 150 Go		195 €	
	IG Backup Pro - 200 Go		255 €	
	IG Backup Pro - 300 Go		375 €	
	IG Backup Pro - 400 Go		495 €	
	IG Backup Pro - 500 Go		615 €	
<b>OPTIONS</b>				
	Agent supplémentaire		10 €	
	Jeu(x) offline		22 €	
<b>FRAIS FIXES</b>				
	Installation/Activation		250 €	
	Première sauvegarde sur support physique		350 €	

### Mode de règlement :

MENSUELLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (Joindre un RIB et le formulaire d'autorisation de prélèvement)

ANNUELLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE/VIREMENT/MANDAT ADMINISTRATIF

<b>Bon pour accord</b>		
Nom du signataire, signature et date :	Montant mensuel :	€/HT
	Montant fixe :	€/HT

Modalités d'escompte : Néant

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées à partir du taux d'intérêt légal.

Coordonnées bancaires LCL :

Banque : 30002/Agence : 06234/Compte : 0000072671K/Clé : 72

Iban : FR15 3000 2062 3400 0007 2671

Swift : CRLYFRPP

N° de TVA Intracommunautaire :

FR 86 484 430 376

TVA acquittée sur encaissements

## IG CONSEILS

6, avenue Franklin Delano Roosevelt  
75008 PARIS  
[www.ig-conseils.com](http://www.ig-conseils.com)

### Service Commercial :

Tél. : **01.34.41.24.10**

E-mail : [contact@ig-conseils.com](mailto:contact@ig-conseils.com)

Date

## Demande d'Autorisation de Prélèvement Automatique

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
Nom/prénom		<b>IG Conseils</b> 6, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 PARIS	
Société			
Adresse			
Code postal			
Ville			

COMPTE À DÉBITER		ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
Code établissement		Banque	
Code guichet		Adresse	
N° du compte		Code postale	
Clé RIB		Ville	

Fait à		Le		Signature	
--------	--	----	--	-----------	--

Joindre obligatoirement à cette autorisation de prélèvement un relevé d'identité bancaire (**RIB**), postal (**RIP**) ou de caisse d'épargne (**RICE**).

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec IG Conseils.

**N° NATIONAL D'ÉMETTEUR 509894**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus.

## CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE SAUVEGARDE EN LIGNE DE DONNÉES

### Entre

IG Conseils, SARL au capital de 20 000 €, ayant son siège social au 6, avenue Franklin Delano Roosevelt - 75008 PARIS et immatriculée au RCS Paris sous le N° 484 430 376 - (ci-après le «IG Conseils»)

### Et

Le Client.

**Après que le Client ait pris connaissance des caractéristiques du Service, il a accepté les présents termes et conditions régissant l'utilisation du Service.**

## 1. OBJET

L'éditeur propose, en direct ou via un prestataire externe (ci-après le «Partenaire»), un service de sauvegarde et de restauration automatique en ligne de fichiers, (ci-après le «Service»). Les présentes conditions (ci-après le «Contrat») définissent les conditions dans lesquelles l'éditeur réserve au Client sur ses serveurs un espace disque sur lequel enregistrer ses données et consent au Client un droit d'utilisation limité et pour une durée déterminée du logiciel IG Backup (ci-après «le Logiciel »).

## 2. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature pour une période d'utilisation irrévocable par le Client du Service de douze mois (12) mois, cette période devant être menée à son terme.

À l'expiration de cette première période et sous condition suspensive de tout autre Contrat, le Contrat se renouvellera automatiquement pour une période de même durée, aux mêmes conditions financières, l'éditeur ou le Client pouvant y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis de trois mois avant la fin de la période en cours.

## 3. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

**3.1** Le Service développé par l'éditeur permet de disposer d'un système de sauvegarde et de restauration de fichiers en ligne. Chaque utilisateur peut ainsi sauvegarder ses fichiers sur un espace de sauvegarde mis à sa disposition sur les serveurs de l'éditeur, et procéder quant il le souhaite à une restauration complète ou juste d'un fichier, sur un ordinateur, à partir des données stockées sur les serveurs de l'éditeur. Les fichiers sont accessibles depuis tout ordinateur connecté à Internet. Le Client reconnaît avoir reçu de l'éditeur une information suffisante sur l'utilisation du Service et l'équipement nécessaire pour y accéder. Le Service implique que le Client dispose d'un ordinateur compatible avec le Service.

**3.2** Le Client doit également installer avec succès le Logiciel sur son ordinateur. Le Client reconnaît avoir reçu de l'éditeur une information suffisante sur la configuration nécessaire du poste informatique grâce auquel sera utilisé le Service.

**3.3** Garantie de bon fonctionnement.

Il est d'ores et déjà entendu que le Client bénéficiera, à compter de la date de mise à disposition du Service, d'une garantie de bon fonctionnement pendant toute la durée du présent Contrat. Seuls seront couverts par cette garantie de bon fonctionnement des dysfonctionnements liés à des problèmes techniques, en relation directe avec les obligations mises à la charge de l'éditeur en vertu du présent Contrat et dont seul l'éditeur serait responsable.

## 4. PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL ET OBLIGATIONS EN DÉCOULANT POUR LE CLIENT

**4.1** Le Client utilise le Service pour son usage personnel exclusif.

À compter de la date d'installation avec succès, le Client a la garde de l'ensemble du Logiciel et en est responsable. En conséquence de quoi, le Client s'engage à ne pas copier le Logiciel, ni le transférer, à ne pas le désassembler, ni le modifier de quelque manière que ce soit, ni le traduire, ni le packager sous quelque forme que ce soit, à n'accorder aucune licence ou location, à ne pas le fusionner avec d'autres logiciels.

**4.2** Le Client reconnaît les droits de propriété intellectuelle de l'éditeur sur le Logiciel, sur toute documentation communiquée par l'éditeur et sur la marque de l'éditeur.

Pendant toute la durée du Contrat, l'éditeur concède au Client un droit d'utilisation du Logiciel pour en permettre l'utilisation dans les conditions prévues au Contrat.

**4.3** Au terme du Contrat, quel qu'en soit le fait générateur, le Client s'engage à désinstaller de son ordinateur le Logiciel.

## 5. ENGAGEMENTS DE L'ÉDITEUR

### 5.1 Confidentialité

L'éditeur s'engage à garder strictement confidentiels l'existence et le contenu des fichiers et des données du Client stockés sur ses serveurs par l'intermédiaire du Service et s'interdit d'en prendre connaissance. Les données sont stockées dans des centres en France entièrement sécurisés et redondants offrant toutes les garanties de sécurité (plate-forme protégée 24h/24h et 7j/7j par vidéosurveillance, accès limité au personnel autorisé, protection contre les incendies...).

L'attention de l'éditeur est attirée sur la nature confidentielle des données traitées par le Client et qui seront stockées, par l'intermédiaire du Service, sur les serveurs informatiques de l'éditeur.

### 5.2 Accessibilité

L'éditeur s'engage à mettre à disposition du Client l'accès à ses serveurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une disponibilité de 99,8 %, sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du réseau et des serveurs informatiques choisis par l'éditeur et sauf cas de force majeure.

Si l'éditeur est amené à interrompre l'accès aux serveurs, elle s'efforcera d'en informer le Client dans les meilleurs délais.

Dans le cas où le Client subirait un préjudice du fait de cette interruption, l'éditeur s'engage à indemniser le Client :

- de 1/6 du montant mensuel dû à la date de l'interruption, en cas d'indisponibilité inférieure à 4 heures ;

- de 3/6 du montant mensuel dû à la date de l'interruption lorsque le dépassement excède 4 heures.

- Si l'indisponibilité devait excéder 8 heures, le montant de la pénalité sera équivalent au montant mensuel dû par le Client.

### 5.3 Sécurité

L'éditeur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité des fichiers et des données du Client qui sont sauvegardés de façon régulière par le biais du Service. Cette obligation de sécurité s'entend comme une obligation de résultat pour l'éditeur.

### 5.4 Assistance Téléphonique

L'éditeur assurera une assistance téléphonique sur simple appel du Client au numéro de téléphone communiqué par l'éditeur du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Cette assistance téléphonique est destinée à analyser les problèmes que pourrait rencontrer le Client dans l'utilisation du Service ainsi qu'à orienter le Client sur une intervention de maintenance.

### 5.5 Maintenance

L'éditeur s'engage à assurer pendant la durée du Contrat, la maintenance du seul Logiciel qu'il aura fourni et installé.

L'éditeur n'est pas tenu par une obligation de visite périodique de contrôle, les prestations de maintenance seront effectuées sur demande du Client, qui devra signaler immédiatement à l'éditeur toute anomalie de fonctionnement et après diagnostic préalable effectué par l'assistance téléphonique. Cependant l'éditeur pourra effectuer toute visite de contrôle qu'il jugera utile ou nécessaire dans les locaux.

Les visites éventuelles des techniciens de l'éditeur dans les locaux du Client ont lieu entre 9H et 18H du lundi au vendredi.

Il est expressément convenu que dans les cas limitativement définis ci-dessous :

- détérioration du Logiciel provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes, choc, surtension, foudre, inondation, incendie et, d'une manière générale, de toutes causes autres que celles résultant d'une utilisation normale et conforme à la notice d'utilisation ;

- mauvais fonctionnement résultant de modifications des spécifications techniques du Logiciel, d'intervention sur le Logiciel de quelque nature quel ce soit par une personne non agréée par IG Conseils.

- variation ou coupure de courant électrique, dérangement ou pannes des lignes téléphoniques, interférences et brouillage de toutes sortes d'origine radio électrique ou électrique ;

- modification des spécifications de l'appareil ou utilisation non conforme à ses spécifications techniques ;

- et d'une façon générale, toute détérioration ou dysfonctionnement provenant d'une cause relevant de la force majeure ;

les prestations de maintenance ne sont pas comprises dans l'abonnement payé par le Client au titre du présent contrat et feront l'objet d'une facturation séparée.

De plus, dans le cas où cette maintenance est liée à la mise à jour du Logiciel, toute intervention de l'éditeur ne sera pas non plus comprise dans l'abonnement payé par le Client au titre du présent contrat et fera l'objet d'une facturation séparée.

## 5.6 Archivage des données

L'éditeur s'engage à expédier au Client ses données sur un support physique, CD, DVD ou disque externe, dans un délai de 48 heures suivant réception de la demande du Client par lettre recommandée ou par fax accompagnée de son identifiant. Cette prestation sera facturée au prix public en vigueur au moment de la demande.

## 6. ASSURANCES

L'éditeur déclare avoir souscrit une assurance à hauteur de 2.000.000 euros par an et par sinistre couvrant sa responsabilité civile contractuelle à l'égard de ses clients pour le stockage de leurs données.

## 7. ENGAGEMENTS DU CLIENT

**7.1** Il appartient au Client d'analyser les caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service, d'en vérifier l'adéquation avec ses propres besoins, puis de mettre en place les moyens informatiques permettant d'accéder au Service et de contrôler l'accès des tiers au matériel informatique.

**7.2** Conditions spécifiques impératives de bon déroulement du processus de transfert des données sauvegardées grâce au Service :

- Accès Télécom et électrique opérationnel ;
- Routeur sous tension connecté au réseau d'entreprise et au réseau Télécom ;
- Machines à sauvegarder sous tension connectées au réseau local d'entreprise et opérationnelles ;
- Programmes applicatifs fermés afin de permettre la sauvegarde des fichiers concernés ;

**7.3** Le Client désigne et assure la responsabilité des personnes qui auront accès au Service. Ces personnes devront s'identifier avec un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ces identifiants sont personnels et confidentiels, le Client étant seul responsable de leur utilisation.

Le Client doit utiliser le Service dans le respect de la Loi et des règlements. En conséquence, il est strictement interdit au Client d'utiliser l'espace de stockage mis à sa disposition par le présent Contrat pour stocker, quelle qu'en soit sa forme, des fichiers dont le contenu serait en infraction avec la Loi et les Règlements applicables, l'éditeur disposant à ce titre de tous recours contre le Client.

## 8. STOCKAGE

**8.1** Lors de la signature du bon de commande, le Client choisit une capacité de stock-

age pour ses données. En cas de dépassement de cette capacité, l'éditeur devra avertir le Client par message électronique que sa capacité de stockage initiale est dépassée. Sans réponse de la part du Client ou sans correction du Client ayant pour effet de faire diminuer la capacité de stockage de ses données à un niveau conforme à la capacité choisie, l'éditeur se réserve le droit de faire passer le Client à l'offre supérieure indiquée sur le bon de commande pendant une période minimale de 3 mois.

**8.2** A l'issue des 3 mois, si le Client a régularisé sa situation avec un stockage ramené à une offre plus faible, il peut alors demander l'ajustement à la baisse de son abonnement. Cette baisse ne pourra être automatique et devra être expressément demandé soit par le Client à l'éditeur par message électronique. L'éditeur ajustera à la baisse dès le premier du mois suivant l'ensemble des demandes enregistrées jusqu'au 15 du mois en cours.

## 9. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Client accepte les conditions financières de l'accès au Service dès l'installation avec succès du Logiciel.

### 9.1 Paiement des sommes dues

Si le Client paie par prélèvement automatique, le paiement des sommes dues sera effectué par prélèvement, chaque mois, sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne du Client.

Les sommes dues sont payables d'avance sur présentation d'avis de prélèvements domiciliés auprès de l'établissement payeur désigné par le Client. A défaut de paiement par prélèvement, le Client devra payer les sommes dues d'avance, annuellement, par chèque, virement bancaire ou mandat administratif. La première échéance sera exigible à compter de la première utilisation du Service.

En cas de non-paiement d'une échéance, pour quelque motif que ce soit, celle-ci sera majorée de plein-droit des frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire).

À défaut de règlement exact à son échéance de quinze jours après mise en demeure restées sans effet, le service sera interrompu et le Contrat résilié, toutes les sommes déjà perçues restant acquises à l'éditeur.

Le Client sera redevable à l'éditeur des mensualités non échues restant dues jusqu'à l'expiration de la période d'utilisation irrévocable du Service définie sur le bon de commande.

### 9.2 Révision des sommes dues

Il est expressément convenu que le montant des sommes dues et facturées par l'éditeur sera révisé automatiquement chaque année et augmentera en fonction de l'indice du Coût Horaire du travail tous salariés des entreprises du Syntec.

Les indices de références sont publiés par le Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression de Fraudes ou par toute autre publication qui lui serait substituée. Le montant des sommes dues révisées sera communiqué par courrier recommandé envoyé au Client deux mois avant la date d'application des sommes révisées.

## 10. RESPONSABILITÉ

Chacune des parties assume l'entière responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre partie.

L'éditeur ne peut en aucun cas être responsable d'une quelconque inadéquation entre le Service et les besoins, exprimés ou non, du Client. Il appartient à celui-ci de prendre connaissance, directement ou par l'intermédiaire de tout prestataire de son choix, des caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service.

La responsabilité de l'éditeur ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Détérioration du Logiciel provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes : choc, surtension, foudre, inondation, incendie ... ;

- Modification des caractéristiques de l'environnement du Logiciel ;

- Modification du Logiciel par un tiers à l'éditeur ;

- Variation ou coupure de courant électrique, dérangement ou pannes des lignes téléphoniques, interférence de toutes sortes d'origine radio électrique ou électrique.

Dans le cas où le Client refuserait une mise à jour majeure du Service plus de 1 mois après la demande expresse de l'éditeur par lettre simple ou par message électronique, la responsabilité de l'éditeur pour le Service serait suspendue jusqu'à la mise en place effective de cette mise à jour par le Client.

La responsabilité éventuelle de l'éditeur en raison de la fourniture du Service ou en rapport quelconque avec le Logiciel, sera limitée aux seuls dommages directs prouvés par le Client et résultant exclusivement et directement d'une inexécution fautive par l'éditeur de ses obligations contractuelles.

L'éditeur ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de la nature et du contenu des fichiers stockés et hébergés par le biais du Service.

Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ces choix.

En outre, l'éditeur ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects, tels que notamment, pertes de profits et de clientèle, pertes de revenus ou de renommée, perte d'usage et/ou autres dommages non prévisibles, et ce, même si l'éditeur était informé de la possibilité de survenance de tels dommages. Le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'éditeur plus de six (6) mois après la survenance du dommage.

## 11. RÉSILIATION

**11.1** Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une et/ou l'autre partie quinze (15) jours après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception demeuré sans effet, en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations.

**11.2** À la fin du Contrat ou en cas de résiliation anticipée du Contrat, pour quelle que cause que ce soit, le Client disposera d'un délai de trois (3) mois, à compter de la date de prise d'effet de la résiliation ou de la cessation, pour sauvegarder par ses propres moyens et ressources la totalité des fichiers et données stockés par l'intermédiaire du Service. Toutes autres fonctionnalités du Service seront par contre bloquées à compter de la date de cessation effective du Contrat.

Après l'expiration du délai ci-dessus, l'éditeur ne conservera aucune trace des fichiers et données du Client.

## 12. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**12.1** Le présent Contrat exprime l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et se substitue à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet.

**12.2** Toute renonciation ou modification de l'une quelconque de ces dispositions ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

**12.3** En cas de nullité d'une disposition du Contrat, les autres dispositions resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle disposition qui se substituera à la disposition concernée.

**12.4** En cas de force majeure, les obligations du Contrat seront suspendues pendant la durée de la suspension due à cette cause. De façon expresse, sont seuls considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

**12.5** Le Client agit en son nom propre et pour son propre compte en qualité d'entrepreneur indépendant. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager l'éditeur de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions du Contrat ne pourra être interprétée comme créant, entre le Client et l'éditeur un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

**12.6** L'éditeur se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur du présent Contrat. Toutefois, les modifications des termes et conditions du Contrat ne vous seront opposables que dans le cas d'un renouvellement de votre abonnement, et dans la mesure où vous aurez reçu par lettre ou par message électronique une copie du nouveau Contrat au moins trois (3) mois avant le renouvellement de votre abonnement.

**12.7** L'éditeur se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix.

**12.8** Le Contrat est régi par la loi française.

**Tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation du Contrat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le différend sera porté devant le Tribunal compétent de Paris auquel les parties attribuent compétence, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.**

### ACCEPTATION DU CLIENT

Société :

Représentée par :

Fonction :

Fait à :

Le :

Cachet :